



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 14182

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le débat concernant la transposition de la directive 96/92/CEE sur la future organisation électrique. Il lui fait part de sa satisfaction à l'issue des premières mesures prises pour l'organisation d'un large débat : nomination, le 16 mars, de Jean-Louis Dumont, député de la Meuse, parlementaire en mission auprès de Dominique Strauss-Kahn et Christian Pierret pour animer ce débat ; colloque Energie, poste et télécommunications, quel avenir pour le service public en Europe ? organisé le 26 mars dernier à Paris ; publication d'un livre blanc présentant les enjeux et les défis de la directive et l'esprit dans lequel est envisagée sa transposition. Malgré ces efforts louables, il semble que nos concitoyens ne soient pas, ou mal informés, des enjeux de cette réforme et de ses implications. Il lui demande donc s'il est envisageable d'organiser un grand débat public sur ce sujet à la télévision.

## Texte de la réponse

La question posée évoque l'importance du débat nécessaire à la préparation de l'évolution du système électrique français qu'impliquera la directive sur le « marché intérieur de l'électricité ». Cette directive a été définitivement adoptée en 1996 par le conseil des ministres de l'Union européenne et par le Parlement européen. Elle doit maintenant être transposée en droit français d'ici au 19 février 1999. Cette transposition comportera le vote d'une loi et l'adoption de nombreux textes réglementaires. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a l'ambition de doter notre pays d'une loi d'organisation du service public de l'électricité dans la continuité des grandes lois de 1906 sur la distribution électrique, de 1919 sur l'énergie hydraulique et de 1946 sur la nationalisation du gaz et de l'électricité. Préalablement à l'élaboration du projet de loi, le Gouvernement a engagé une large concertation avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux intéressés, sur la base du document intitulé « Vers la future organisation électrique française ; des informations et des questions pour réussir la nouvelle organisation du service public de l'électricité ». 20 000 exemplaires ont été diffusés. Cette concertation se déroule, au niveau national, sous la responsabilité du secrétariat d'Etat à l'industrie et, au niveau local, sous l'égide des préfets de région. En outre, M. Jean-Louis Dumont, député de la Meuse, a été nommé par le Premier ministre pour mener une mission de réflexion et de médiation. Le Conseil de la concurrence, le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz et le Conseil économique et social ont par ailleurs été saisis. Un colloque a été organisé le 26 mars sur l'ensemble des services publics, avec notamment la participation du Premier ministre et de trois membres du Gouvernement. Au terme de la concertation, le projet de loi sera débattu au Parlement à l'automne 1998. Il n'appartient pas au Gouvernement d'organiser un débat à la télévision. Toutefois, dans le prolongement de l'action menée, les pouvoirs publics ne peuvent que souhaiter une large information des parties prenantes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14182

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2601

**Réponse publiée le :** 29 juin 1998, page 3616